



Union des Navigants de l'Aviation Civile

CONTINENTAL SQUARE - 3 place de Londres - BP 12797 - 95727 ROISSY CDG cedex

Tél : 01 48 64 49 29 - Fax : 01 48 64 49 33 - Mail : navigants@unac.asso.fr

www.unac.asso.fr

réf : LDS 11-09-38.EC

EASYJET
Madame Carolyn McCALL
CEO
Hangar 89
LONDON LUTON AIRPORT
LU2 9PF
UNITED KINGDOM

Roissy le 16 septembre 2011

Madame,

Lors de la réunion des délégués du personnel du 27 janvier 2011, la compagnie Easyjet s'était engagée à fournir une traduction française du cabin crew rostering protocol (cf C/R réunion DP du 27/01/2001). Cependant notre organisation syndicale constate qu'après avoir pris cet engagement la direction de l'entreprise ne nous a toujours pas fourni, à ce jour, la traduction demandée.

L'UNAC conteste aujourd'hui l'utilisation par Easyjet d'un document en langue anglaise pour définir les règles d'emploi des personnels de cabine basés en France. Ceci ne nous semblant pas conforme à la législation française, nous transmettons une copie de ce courrier ainsi qu'une copie du cabin crew rostering protocol à notre avocat pour qu'il étudie les recours juridiques éventuels que notre syndicat pourrait mettre en oeuvre.

Nous profitons de cette occasion pour vous rappeler également la demande de notre syndicat, effectuée auprès de votre représentant à Paris il y a de nombreux mois, d'ouverture d'une véritable négociation avec l'entreprise afin de d'aboutir à un accord d'entreprise concernant les règles d'utilisation des personnels de cabine basés en France.

Le délégué syndical UNAC/EASYJET

Eric CUNNAC

